

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date de la première édition: 9-3-2012 Date de la dernière révision: 25-5-2018 Version: 5.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom : Unifix 300 S Anthracite  
Numéro de produit : 07.1450.5020

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance ou de la préparation : Unifix 300 est un matériel d'injection bi-composant à durcissement rapide et légèrement extensible pouvant être utilisé pour une multitude de travaux de montage dans le secteur de la construction et de l'entretien (p.ex. dans les trous forés usés).

##### 1.2.2. Utilisations Déconseillées

Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PCS Innotec International NV  
Schans 4  
BE - 2480 Dessel  
T.: +32 (0) 14 32 60 01  
F.: +32 (0) 14 32 60 12  
hse@innotec.eu

Distributeur:  
Innotec Industrie bvba  
Vennen 25 - unit 5  
BE - 2200 Herentals  
T.: +32 (0)14374045  
F.: +32 (0)14374015  
info@innotec-industrie.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
BIG : +32 (0) 14 58 45 45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 H332  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319  
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
Cancérogénicité, Catégorie 2 H351  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H335  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information disponible

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Diisocyanate de diphenylméthane (isomères et homologues); 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane, oligomère; Polyisocyanate prepolymer based on MDI

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) :

P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau, savon.

Phrases EUH :

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Une polymérisation peut se produire. Peut dégager de la chaleur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Diisocyanate de diphenylméthane (isomères et homologues)	(Numéro CAS) 9016-87-9	10 - 20	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane, oligomère	(Numéro CAS) 25686-28-6 (N° REACH) 01-2119457013-49	10 - 20	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Polysocyanate prepolymer based on MDI		10 - 20	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Ethylenediamine, propoxylated	(Numéro CAS) 25214-63-5 (N° REACH) 01-2119471485-32	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319
2-methylpentane-1,5-diamine	(Numéro CAS) 15520-10-2 (Numéro EINECS / ELINCS) 239-556-6 (N° REACH) 01-2119976310-41	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Les symptômes d'empoisonnement peuvent se manifester après beaucoup d'heures. C'est pourquoi la contrôle médicale est nécessaire pendant 48 heures après un accident.
Inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Rincer abondamment à l'eau.
Contact avec les yeux	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: De par ses composants à base d'isocyanates et en fonction des données toxicologiques de produits comparables, on peut dire que ce produit peut causer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation des voies respiratoires pouvant aboutir à un état asthmatique, à une respiration sifflante et à la suffocation. on peut dire que ce produit peut causer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation des voies respiratoires pouvant aboutir à un état asthmatique, à une respiration sifflante et à la suffocation. Les personnes sensibilisées peuvent présenter des symptômes asthmatiques après une exposition à des concentrations dans l'air bien inférieures à la limite d'exposition admise en milieu de travail. Une exposition répétée peut aboutir à un blocage permanent de la respiration. Nocif par inhalation.
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit ou ses émissions peuvent aggraver des maladies pulmonaires/bronchiques et/ou causer des difficultés respiratoires. Peut provoquer des brûlures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: eau abondante en jet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Peut dégager de la chaleur. Polymérisation.
Reactivité en cas d'incendie	: En cas de combustion form. de CO, CO2 et petites quant. de (vapeurs nitreuses, cyanure d'hydrogène). Vapeurs d'isocyanate.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter des vêtements de protection appropriés.
-------------------	--

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées sous les sections 7 et 8.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber avec un matériau liant les liquides (p.ex. sable, liant chimique à base de silicate de calcium hydraté). Après une heure environ, recueillir par moyen mécanique et mettre dans un récipient approprié; ne pas le fermer (dégagement de CO<sub>2</sub>). Maintenir l'humidité, puis laisser à l'air libre dans un lieu surveillé pendant 7 à 14 jours. Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Autres informations : Assurer une ventilation adéquate.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Produit stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées dans la section 7. Voir section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir section 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Mesure(s) d'ordre technique : Sol imperméable formant cuvette de rétention.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

2-méthylpentane-1,5-diamine (15520-10-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	0,25 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,25 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	0,75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	0,125 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,42 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,042 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,42 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	7,58 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,758 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,27 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1,25 mg/l

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>4,4'-diisocyanate de diphenylméthane, oligomère (25686-28-6)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	50 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, cutanée	28,7 mg/cm <sup>2</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,1 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	20 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,025 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	17,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	0,025 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	10 mg/l
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	1 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	1 mg/l
<b>Ethylenediamine, propoxylated (25214-63-5)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	13,9 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	98 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	8,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	29 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	8,3 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0,085 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0085 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,51 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	0,074 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0074 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0,0162 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	70 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Équipement de protection individuelle:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Lunettes de sécurité. Gants.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Corps: Recommandé : Combinaison (de préférence en coton épais) ou combinaison jetable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro Tech 'F'.

#### Protection des mains:

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières pour des gants pouvant offrir une protection suffisante comprennent: Caoutchouc butyle. Néoprène. Viton. Polyéthylène chloré. PVC. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN374) sont recommandés. Polyéthylène. Caoutchouc nitrile

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

### Protection respiratoire:

Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Demi-masque avec filtre à gaz de type B (matériau du filtre) - Les normes CEN EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations pour les masques respiratoires et EN 149 et 143 fournissent des recommandations relatives aux filtres à utiliser. En cas de concentrations élevée dans l'air, utiliser un respirateur à pression positive homologué. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Gris foncé.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition	: Polymérisation
Point d'éclair	: Polymérisation
Température d'auto-inflammabilité	: Polymérisation
Température de décomposition	: Polymérisation
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité gazeuse	: Aucune donnée disponible
Densité relative (eau = 1)	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Insoluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

V.O.C. (V.O.S.) : 0 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. Vapeurs d'isocyanate. Cyanure d'hydrogène.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Temps de durcissement : 10 - 15

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut dégager de la chaleur. Polymérisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Ce produit réagit lentement au contact de l'eau et libère du gaz carbonique. La pression dans les emballages fermés peut provoquer une déformation, le gonflement et, dans des cas extrêmes, l'éclatement de l'emballage.

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO. CO2. NOx.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation: Nocif par inhalation.

#### 2-méthylpentane-1,5-diamine (15520-10-2)

DL50/orale/rat	1690 mg/kg (OECD 401)
DL50 cutanée rat	1870 mg/kg (OECD 402, read across)
CL50 inhalation rat	4,9 ppm/1h (OECD 403)

#### 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane, oligomère (25686-28-6)

DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg (OECD 425)
DL50/cutanée/lapin	> 9400 mg/kg (OECD 402, read across)
CL50 inhalation rat	2,24 mg/l ((1h)OECD 403, read across)

#### Ethylenediamine, propoxylated (25214-63-5)

DL50/orale/rat	> 2000 mg/kg (OECD 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### 2-méthylpentane-1,5-diamine (15520-10-2)

CL50/poissons	130 mg/l (Leuciscus idus (48h), OECD 203)
EC50/48h/daphnia magna	50 mg/l (Read across)
CE50 autres organismes aquatiques	> 100 mg/l (72h, Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201, Read across)

#### 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane, oligomère (25686-28-6)

EC50/24h/daphnia magna	129,7 mg/l (OECD 202)
ErC50 (algues)	> 16400 mg/l ((72h), OECD 201, read across)
NOEC (chronique)	>= 10 mg/l (Daphnia magna, 21d (OECD 211, read across))

#### Ethylenediamine, propoxylated (25214-63-5)

LC50/96h/poissons	4600 mg/l (Leuciscus idus, DIN 38412)
EC50/48h/daphnia magna	> 100 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques	150,67 mg/l (Desmodesmus subcapitata, OECD 201, read across)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Déchets / produits non utilisés : Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Éviter le rejet dans l'environnement.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 05 01\* - déchets d'isocyanates  
15 01 02 - emballages en matières plastiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable



# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations de l'union européenne

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

V.O.C. (V.O.S.) : 0 g/l

##### 15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	ADR = Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
	ATE = Acute Toxicity Estimate
	CAS = Chemical Abstracts Service
	CLP = Classification, labelling and packaging
	CSR = Chemical Safety Report
	DMEL = Derived Minimal Effect Level
	DNEL = Derived No-Effect Level
	DPD = Dangerous Preparation Directive
	DSD = Dangerous Substance Directive
	EINECS/ELINCS = European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances.
	GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
	HTP = Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet
	IATA = International Air Transport Association
	ICAO = International Civil Aviation Organization
	IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
	IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
	LC50 = Lethal concentration, 50 percent
	LD50 = Lethal dose, 50 percent
	LEL = Lower Explosion Limit
	MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen
	MAL-kode = Måleteknisk Arbejdshygienisk Luftbehov
	N.O.S. = Not Otherwise Specified
	NDS = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie
	NDSch = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie Chwilowe
	OEL = Occupational Exposure Limits
	PBT = Persistent, bioaccumulative and toxic
	PNEC = Predicted No-Effect Concentration
	REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
	RID = Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).
	STEL = Short term exposure limit
	STOT RE = specific target organ toxicity repeated exposure
	STOT SE = specific target organ toxicity single exposure
	SVHC = Substance of Very High Concern
	TLV = Threshold Limit Value
	TRGS = Technischen Regeln für Gefahrstoffe
	TWA = time weighted average
	UEL = Upper Explosion Limit
	VLA-EC = valores límite ambientales para la exposición de corta duración
	VLA-ED = valores límite ambientales para la exposición diaria

# Unifix 300 S Anthracite

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	VLE = Valeur Limite d'exposition
	VME = Valeur Limite de Moyenne d'exposition
	VOC = Volatile Organic Compounds
	vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative
	WGK = Wassergefährdungsklasse

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### Section(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente 1,3,8,11,12,16

Data de la révision précédente 06/12/2017

*Avis de non-responsabilité concernant REACH:*

*Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont cohérentes avec celles du rapport de sécurité chimique (RSC), dans la mesure où celles-ci étaient disponibles au moment de la rédaction de la FDS (voir date de la dernière révision).*

*Avis de non-responsabilité:*

*Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans la présente FDS se réfèrent exclusivement au produit désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.*